

Tous ensemble, nous réussirons à traverser cette épreuve :

la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec demande de respecter les Lois et règlements.

Terrebonne, le 19 mars 2020 - En ces temps difficiles, plusieurs activités et associations sportives ont dû fermer leur établissement. Ceci vaut également pour nos confrères de l'Association des stations de ski du Québec qui ont fermé leurs installations au public afin de participer à l'effort collectif pour freiner la propagation du COVID-19.

Or, ceux-ci se retrouvent avec une problématique de motoneigistes « contrevenants » qui sillonnent les pentes des stations de ski fermées. Nous aimerions vous rappeler qu'un tel geste contrevient à la loi et est passible d'amendes. Ceci est une infraction à l'article 72.2 de la loi sur les véhicules hors route stipulant que « Un motoneigiste ne peut utiliser une piste réservée exclusivement à l'usage d'un autre sport, tel le ski de randonnée, le ski alpin et la raquette, sauf en cas d'accident ou d'urgence; dans ce cas, il doit s'assurer qu'il peut le faire sans risque et utiliser toute la prudence nécessaire de manière à ne pas être la cause d'accident ou un obstacle à l'utilisation normale d'une telle piste par un usager. »

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/V-1.2,%20r.%201>

L'ASSQ et la FCMQ demandent à la population de respecter la consigne de montagne fermée et de ne pas tenter d'accéder aux domaines skiables pour pratiquer des activités hivernales, toutes catégories confondues.

Un mot de l'Association des stations de ski du Québec

« Nous faisons appel au civisme de la population pour respecter les consignes de fermeture. Les stations de ski opèrent sur des terrains privés et ces sites ne sont pas des terrains de jeu à accès libre » a évoqué Yves Juneau, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et nous vous souhaitons une bonne fin de saison, en toute sécurité et en santé.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 million de Québécois.

À propos de la FCMQ

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif comptant plus de quarante-quatre années de service. Elle est vouée au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige dans tout le Québec. La FCMQ veille à la défense des intérêts de ses 199 clubs membres et de leurs 100 000 membres motoneigistes, comme de toutes les personnes, qu'elles soient initiées ou non-initiées à la motoneige ou encore en simples touristes. Plus de 4 500 bénévoles consacrent chaque année près de 800 000 heures à l'entretien du réseau provincial de sentiers de motoneige.